



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2023

### **Délibération n° 202312207 : Autorisation signature de la convention annuelle 2023-2024 d'objectifs avec l'ALEC**

#### **Présents : 12**

Mmes, T. Bérard, E. Bonachera, C. Levreaud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, C. Migner

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir : 3**

Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, M. L. Lefèvre donne pouvoir à Mme C. Levreaud, M. M. Sacy donne pouvoir à M. C. Migner

#### **Absent excusé : 0**

#### **Absent : 0**

Secrétaire de séance : Richard Dukers

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir et de décliner annuellement les objectifs et engagements réciproques des deux parties.

La convention rappelle également les modalités de participation financière de la mairie de Prignac et Marcamps aux actions proposées par l'Alec sur ses domaines de compétences : utilisation rationnelle de l'énergie, programmation et planification énergétique locale « durable », développement des énergies renouvelables...

La durée de la convention est fixée à un 1 an à compter du 20 décembre.

L'Alec propose un programme d'actions annuel qui aura un coût de 2 720.00 € à charge la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, dans les conditions fixées par la convention à compter du 15 décembre 2023.

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 20 décembre 2023

Secrétaire de séance,  
Richard Dukers



Le Maire  
Francis Bérard

